DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT



Nombre de conseillers	
en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 08
Mise en discussion du rappo	ort
Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 08
Nombre de votants	: 33

OBJET

Affaire nº 2023-096

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET PRINCIPAL

<u>NOTA</u>: le Maire certifie que la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 juillet 2023.



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1er août 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le mardi premier août, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe.

Étaient présents: M. Olivier Hoarau Maire, M. Armand Mouniata 2ème adjoint, Mme Jasmine Béton 3ème adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6ème adjoint, Mme Mémouna Patel 7ème adjointe, M. Mihidoiri Ali 8ème adjoint, M. Guy Pernic 10ème adjoint, Mme Catherine Gossard 11ème adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Zakaria Ali, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés: Mme Annick Le Toullec l'ère adjointe par M. Henry Hippolyte, M. Bernard Robert 4ème adjoint par Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5ème adjointe par Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9ème adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine par M. Guy Pernic, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance: Mme Claudette Clain Maillot à 17h07 (affaire n° 2023-093).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents: M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar.

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Recu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 19 juillet 2023 ;

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 16 483 388,07 € en section de fonctionnement et à 27 035 940,79 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement;

Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 86 658 388,07 € en section de fonctionnement et à 48 492 940,79 € en section d'investissement ;

Article 3: d'approuver le montant des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) comme suit :

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023
Programme écoles	15 000 000,00	11 538 719,84	750 000,00
Programme ANRU	15 300 000,00	14 668 229,19	700 000,00
PNRU 2	30 104 857,00	604 673,68	2 900 000,00

Article 4 : d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME LE MAIRE

Olivier HOARAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le budget supplémentaire du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2023.

■ En section de fonctionnement

Le budget primitif (BP) s'équilibre à 70 175 000,00 €.

Au budget supplémentaire (BS), les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à 16 483 388,07 €.

Au final, le budget s'équilibre à 86 658 388,07 € après BS.

■ En section d'investissement

Le budget primitif s'équilibre à 21 457 000,00 €.

Au budget supplémentaire (BS), les modifications budgétaires en recettes et en dépenses s'équilibrent à 27 035 940,79 € (restes à réaliser compris).

La section d'investissement s'équilibre ainsi à 48 492 940,79 € (restes à réaliser compris) après budget supplémentaire.

■ Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le budget supplémentaire 2023 du budget principal.

Il lui est ainsi demandé:

- d'approuver le budget supplémentaire qui s'équilibre à 16 483 388,07 € en section de fonctionnement et à 27 035 940,79 € (restes à réaliser compris) en section d'investissement;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après budget supplémentaire à 86 658 388,07 € en section de fonctionnement et à 48 492 940,79 € en section d'investissement ;
- d'approuver le montant des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) comme suit :

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023
Programme écoles	15 000 000,00	11 538 719,84	750 000,00
Programme ANRU	15 300 000,00	14 668 229,19	700 000,00
PNRU 2	30 104 857,00	604 673,68	2 900 000,00

- d'acter que les prévisions sont votées au niveau du chapitre ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LE PORT

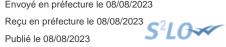
BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

BUDGET PRINCIPAL



NOTE DE SYNTHESE

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE



SOMMAIRE

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – PRESENTATION	3
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
■ LES RECETTES	5
🖾 Le chapitre 013 : Atténuations de charges	5
🗷 Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	5
🗷 Le chapitre 73 : Impôts et taxes	
🗷 Le chapitre 74 : Dotations et participations	8
🖾 Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	
\boxtimes Le chapitre 76 : Pr^{\perp} oduits financiers	8
🖾 Le chapitre 77 : Produits exceptionnels	8
🖾 Le chapitre 78 : Reprises sur provisions	9
🗷 Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté	
■ LES DEPENSES	9
🖾 Le chapitre 011 : Charges à caractère général	10
🖾 Le chapitre 012 : Charges de personnel	10
🖾 Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	
🖾 Le chapitre 66 : Charges financières	10
🖾 Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles	10
🖾 Le chapitre 68 : Dotations aux provisions	11
🖾 Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	11
LES RECETTES	12
🖾 Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves	
🖾 Le chapitre 13 : Subventions d'investissement	
🖾 Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	
🗷 Les chapitres 204 et 23	
▶ Le chapitre 024 : Les produits de cessions	
🖾 Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	
☐ Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté	14
■ LES DEPENSES	
🗷 Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement	
🖾 Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées	15
LES ECRITURES D'ORDRE	16
🗷 Les amortissements	
🗷 Les subventions transférées	
🖾 Les travaux en régie	
	16
ANNEXES	
ANNEXE 1 : Programme des investissements	
ANNEXE 2 : Les AP/CP	25

ID: 974-219740073-20230801-DL



BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023 – PRESENTATION

La présente note a pour objectif de présenter le budget supplémentaire (BS) du budget principal de la Ville pour l'exercice 2023. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...);
- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil municipal;
- le budget est annuel;
- le budget est unique;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

- Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :
- une section d'investissement (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou diminuent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, etc.);
- une section de fonctionnement (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, dépenses d'entretien du patrimoine, etc.).
 - Les dépenses et les recettes sont prévues :
- dans des chapitres et articles qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...);
- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité,

En qualité **d'ordonnateur**, engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le **mandat** est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable public, agent du Trésor Public,

En qualité de comptable de la Commune, contrôle et paye la dépense et est en charge du recouvrement des recettes.

Le cycle budgétaire

Le budget prévoit et autorise les recettes et les dépenses.

Le **budget primitif** (BP) est le premier acte budgétaire pour un exercice donné. Il est donc voté en début d'année (avant le 31 mars) et couvre du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative (DM) qui permet :

- d'ajuster les prévisions budgétaires opérées en début d'exercice, alors que le montant de l'ensemble des dotations de l'Etat n'était pas encore connu ;
- d'intégrer les restes à réaliser et les résultats du compte administratif de l'exercice précédent au budget en cours ;
- de prendre en compte l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année précédente.

Entre le vote du BP et l'adoption du BS, il peut exister d'autres décisions modificatives. Et, après le vote du BS, des décisions modificatives peuvent encore être adoptées jusqu'au 31 décembre, en ce qui concerne l'investissement et jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, en ce qui concerne le fonctionnement.

Cette note de synthèse aborde le budget supplémentaire de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses. Le budget est voté par chapitre. Le document complet est consultable aux horaires de bureau à la direction des finances.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres:

RECETTES	BP	BS	BUDGET APRES BS
013 – Atténuations de charges	200 000,00	0,00	200 000,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 320 000,00	51 000,00	1 371 000,00
73 – Impôts et taxes	51 300 000,00	1 557 000,00	52 857 000,00
74 – Dotations et participations	14 502 000,00	287 500,00	14 789 500,00
75 – Autres produits de gestion courante	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
76 – Produits financiers	53 000,00	0,00	53 000,00
77 – Produits exceptionnels	200 000,00	40 000,00	240 000,00
78 – Reprises sur provisions	200 000,00	1 035 000,00	1 235 000,00
Total opérations réelles	69 075 000,00	2 970 500,00	72 045 500,00
042 – Transferts entre sections	1 100 000,00	540 000,00	1 640 000,00
Total opérations d'ordre	1 100 000,00	540 000,00	1 640 000,00
Total recettes de l'exercice	70 175 000,00	3 510 500,00	73 685 500,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté		12 972 888,07	12 972 888,07
Total recettes	70 175 000,00	16 483 388,07	86 658 388,07

☒ Le chapitre 013 : Atténuations de charges

Les recettes de ce chapitre comprennent principalement les indemnités journalières versées par la C.G.S.S. et la SLI au titre des arrêts de maladie ainsi que diverses régularisations liées à la gestion de la masse salariale (cotisations aux organismes sociaux, trop-versés divers, etc.).

☒ Le chapitre 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses

Ce chapitre comprend principalement les recettes issues de la restauration municipale (restauration scolaire et prestations alimentaires), les frais de gestion du budget de la Caisse des Ecoles ainsi que les ventes d'eau à Edena.

On compte également des redevances d'occupation, les produits des concessions de cimetières et les produits des régies de recettes.



Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

Recette	BP	BS	BUDGET APRES BS
Restauration scolaire – Participation des familles	550 000,00		550 000,00
Ventes d'eau à Edena	185 001,00		185 001,00
Redevances d'occupation du domaine public	325 091,00		325 091,00
Prestations alimentaires	150 306,00		150 306,00
Frais de gestion du budget de la Caisse des écoles	45 000,00	51 000,00	96 000,00
Concessions de cimetières	35 000,00		35 000,00
Activités des régies piscine, médiathèque, pépinière	26 500,00		26 500,00
Autres produits	3 102,00		3 102,00
GIP Ecocité - Remboursement de frais de personnel mis à disposition	0,00		0,00
Total	1 320 000,00	51 000,00	1 371 000,00

Le montant prévisionnel des recettes liées à la participation des familles a été ajusté à 550 000 € afin de tenir compte de la modification de la grille tarifaire de la restauration municipale applicable depuis la rentrée scolaire d'août 2022. A titre d'information, le montant 2021 était de 1 030 528 € et celui de 2022 de 936 000 €.

➣ Le chapitre 73 : Impôts et taxes

■ Les recettes de ce chapitre sont essentiellement constituées par les contributions directes, l'octroi de mer et l'attribution de compensation versée par le TCO.

Les autres postes concernent le fonds d'intervention pour les routes et le transport (FIRT) et les taxes diverses (taxe sur l'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure, etc.).

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

Recette	ВР	BS	BUDGET APRES BS
Contributions directes	19 512 000,00		19 512 000,00
Octroi de mer	17 300 000,00	499 457,85	17 799 457,85
Attribution de compensation (AC) du TCO	11 968 001,00	1 039 522,51	13 007 523,51
Taxe sur les carburants (FIRT)	1 460 000,00		1 460 000,00
Taxe sur la consommation d'électricité	580 000,00	18 019,64	598 019,64
Droits d'enregistrements	250 000,00		250 000,00
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	229 999,00		229 999,00
Total	51 300 000,00	1 557 000,00	52 857 000,00

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

■ Concernant les contributions directes, il est rappelé que la réforme mise en œuvre par le Gouvernement se traduit par la suppression de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des contribuables à compter de 2023. En outre, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux de taxes foncières bâties et non bâties en 2023 (DCM n° 2023-045).

Pour compenser la perte de recette que constituait la taxe d'habitation dans les budgets communaux, les communes se sont vues transférer depuis 2020 le montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu par les départements. La loi prévoit un mécanisme d'ajustement par lequel l'Etat reverse à la commune un montant de TFPB départementale équivalent au montant de TH perdue, cela que la TFBP départementale soit supérieure ou inférieure à la TH perdue. Le reversement se fait sous forme d'une dotation, imputée au chapitre 74.

- Concernant l'octroi de mer, le montant prévisionnel est ajusté suite à la notification opérée par la préfecture. Après BS, il atteint 17,8 M€ et est en évolution de + 1,1 M€ par rapport au montant perçu en 2022.
- S'agissant de l'attribution de compensation (AC), son montant atteignait 12,6 M€ avant les transferts de compétences prévues par la loi NOTRé.

Pour mémoire, les compétences « Zone d'activités Economique » (ZAE) et « GEMAPI » ont été transférées au TCO respectivement depuis le 1^{er} janvier 2017 et le 1^{er} janvier 2018.

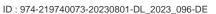
Pour la compétence GEMAPI, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est prononcée le 17 avril 2019 sur le montant des charges transférées (affaire 2019-099 du 06/08/2019). S'agissant de la compétence en matière de gestion de zones d'activités économiques (ZAE), la commission ne s'est prononcée que le 23 décembre 2020 (affaire 2021-057 du 04/05/2021).

Les évaluations conduisent aux impacts suivants sur le niveau de l'attribution de compensation (AC) versée par le TCO à la Ville :

Montant de l'AC	Incidence du transfert	Incidence du	Montant de l'AC	
avant les transferts	de compétence	transfert de	après les transferts	
de compétences	GEMAPI	compétence ZAE	de compétences	
12 595 044 €	- 159 759 €	- 467 024 € *	11 968 261 €	

^{*} à compter de 2021

La CLECT ne s'étant prononcé sur les charges transférées en matière de gestion des ZAE qu'en 2020, les montants d'AC versés par le TCO sur la période 2017-2020 correspondent à des avances. Le montant définitif étant à présent arrêté, une régularisation doit intervenir, par rapport aux montants versés. Dans ce cadre, un solde en faveur de la commune sera versé en 2023, soit 1 039 523 €, en sus de l'attribution annuelle.



EXECUTE Le chapitre 74 : Dotations et participations

Le tableau ci-dessous retrace les principaux ajustements du BS :

Objet	BP	BS	BUDGET APRES BS
Dotation de compensation – Taxe Foncière Bâtie	6 730 713,00	0,00	6 730 713,00
Autres dotations de l'Etat (DGF, dotation pour les titres sécurisés, etc.)	6 292 678,00	44 828,20	6 337 506,20
Prestation Accueil Restauration Scolaire – PARS (CAF)	800 000,00	24 304,08	824 304,08
Subvention de Fonctionnement sur les dispositifs (Contrat de Ville, adulte relai, Passerelle Ecoles et Cité éducative, etc.)	596 130,00	143 343,03	739 473,03
Participation CAF sur les ALSH et sur le plan mercredi	35 000,00	-15 338,24	19 661,76
FCTVA sur dépenses d'entretien en fonctionnement	37 479,00	9 595,43	47 074,43
Subvention FIPH	10 000,00	80 767,50	90 767,50
Total	14 502 000,00	287 500,00	14 789 500,00

☒ Le chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement le produit des baux divers, dont les LTS.

EXECUTE Le chapitre 76 : Produits financiers

Il comprend essentiellement la quote-part annuelle de l'aide versée par l'Etat sur les frais de renégociation de l'emprunt toxique.

Pour mémoire, la Ville s'est vue attribuée une subvention de 681 387,50 €. Cette somme est versée au prorata, sur la durée résiduelle de l'emprunt renégocié, à savoir 13 années, jusqu'en 2028. Le montant perçu annuellement est ainsi de 52 414,42 €.

Le chapitre enregistre également les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

№ Le chapitre 77 : Produits exceptionnels

De manière générale, ce chapitre regroupe toute recette de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

Il comprend principalement les pénalités perçues au titre de l'exécution des marchés, les montants versés par les assurances suite à des sinistres, les indemnités perçues au titre de

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

procédures judiciaires et d'occupations sans titre du domaine public, les remboursements de tiers sur des facturations émises à tort (avoirs), les annulations de rattachement en dépenses.

Suite au transfert de la compétence au TCO en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement en 2020, ce chapitre enregistre également les reliquats de surtaxe, antérieurs à 2020 qui restent dus à la collectivité. Le montant 2023 est de l'ordre de 65 000 €.

№ Le chapitre 78 : Reprises sur provisions

Les crédits inscrits concernent la reprise de provisions excédentaires, suite au travail de mise à jour sur les comptes d'actif.

E Le chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté

Le résultat de fonctionnement reporté correspond à l'excédent de fonctionnement après affectation, constaté sur la gestion 2022, lors du compte administratif. Le montant repris en 2023 est de 12,97 M€.

■ LES DEPENSES

DEPENSES	BP	BS	BUDGET APRES BS
011 - Charges à caractère général	10 000 000,00	2 591 117,01	12 591 117,01
012 - Charges de personnel	39 700 000,00	0,00	39 700 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	14 238 000,00	237 000,00	14 475 000,00
66 - Charges financières	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
67 - Charges exceptionnelles	300 000,00	210 000,00	510 000,00
68 - Dotations aux provisions	250 000,00	785 500,00	1 035 500,00
Total opérations réelles	65 888 000,00	3 823 617,01	69 711 617,01
042 - Transferts entre sections	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
Total opérations d'ordre	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
Total dépenses de l'exercice	69 088 000,00	3 823 617,01	72 911 617,01
022 - Dépenses imprévues	30 000,00	0,00	30 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	1 057 000,00	12 659 771,06	13 716 771,06
Total chapitres sans réalisation	1 087 000,00	12 659 771,06	13 746 771,06
Total dépenses	70 175 000,00	16 483 388,07	86 658 388,07

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

☒ Le chapitre 011 : Charges à caractère général

Les dépenses à caractère général comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité.

Après BS, l'inscription budgétaire maximum est de 12,6 M€.

№ Le chapitre 012 : Charges de personnel

Le montant inscrit au budget primitif ne connait pas d'évolution au BS.

☒ Le chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre comprend principalement :

- les subventions aux associations et aux autres organismes publics (5 M€) ;
- la subvention au CCAS : 6 M€;
- la contribution au SDIS : 2,1 M€;
- les indemnités aux élus ainsi que les cotisations sociales et les frais de formation : 341 K€;
- la subvention à la Caisse des écoles : 250 K€;
- les admissions en non-valeur : le montant prévu au BP (250 K€) est porté à 450 K€.

S'agissant du CCAS, le renforcement de la politique sociale constitue une priorité de la Municipalité. Ainsi, depuis 2014, la Ville a consacré 36,2 M€ au fonctionnement du CCAS avec une subvention annuelle qui est passé de 3,7 M€ en 2014 à 6 M€ en 2022.

EX Le chapitre 66 : Charges financières

Ce chapitre enregistre principalement les charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie.

☒ Le chapitre 67 : Charges exceptionnelles

Ce chapitre concerne toutes les charges exceptionnelles dont notamment les franchises d'assurance, les indemnités de résiliation de marchés et de contentieux divers, les intérêts moratoires à verser, les remboursements divers de trop-perçus (subventions, recettes de cantine, loyers, etc.), les annulations de rattachement en recettes.

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

EX Le chapitre 68 : Dotations aux provisions

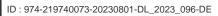
Les provisions sont destinées à couvrir la charge probable qui peut résulter de litiges, des garanties d'emprunts accordées, des parts sociales détenues ou encore du non recouvrement des créances. Elles sont constatées pour le montant estimé de la charge ou du risque.

Les crédits prévus au BS prennent en compte à titre prudentiel divers dossiers en cours (CPA Zac Rivière des Galets, RHI Rivière des Galets Village, syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA).

☒ Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021).

Le montant 2023 reste significatif en raison des recettes exceptionnelles générées par l'intégration des excédents des budgets annexes au budget principal en 2020 (voir chapitre 002, en recettes).



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES

		BS		BUDGET
RECETTES	BP	RAR 2022*	Prévisions nouvelles	APRES BS
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 400 000,00		5 966 000,00	7 366 000,00
13 – Subventions d'investissement	3 450 000,00	8 119 622,22	377,78	11 570 000,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	5 050 000,00		-7 329,00	5 042 671,00
204 – Subventions d'équipement versées			10 000,00	10 000,00
23 – Immobilisations en cours			32 000,00	32 000,00
Total opérations réelles	9 900 000,00	8 119 622,22	6 001 048,78	24 020 671,00
040 – Transferts entre sections	3 200 000,00		0,00	3 200 000,00
041 – Opérations patrimoniales	3 000 000,00			3 000 000,00
Total opérations d'ordre	6 200 000,00	0,00	0,00	6 200 000,00
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 057 000,00		12 659 771,06	13 716 771,06
024 – Produits des cessions	4 300 000,00			4 300 000,00
Total chapitres sans réalisation	5 357 000,00	0,00	12 659 771,06	18 016 771,06
001 – Résultat d'investissement reporté			255 498,73	255 498,73
Total recettes	21 457 000,00	8 119 622,22	18 916 318,57	48 492 940,79
* : RAR : restes à réaliser		27 035	940,79	

☒ Le chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Au BS, les ajustements se présentent ainsi :

Recette	BP	BS	Budget après BS
FCTVA	1 200 000,00	165 224,80	1 365 224,80
FRDE alimenté par l'octroi de mer 2022	0,00	983 629,01	983 629,01
Taxe d'aménagement	200 000,00	0,00	200 000,00
Excédent de fonctionnement 2022 capitalisé	0,00	4 817 146,19	4 817 146,19
TOTAL	1 400 000,00	5 966 000,00	7 366 000,00

☒ Le chapitre 13 : Subventions d'investissement

Après BS, compte tenu de l'avancement des opérations d'équipement, le niveau prévisionnel de subventions attendues est de 11.57 M€, dont 8.1 M€ de restes à réaliser.

Les subventions d'investissement par politique publique et par opération sont présentées en annexe 1.

Example 16: Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre correspond aux emprunts prévisionnels sur l'exercice.

La collectivité a mobilisé un emprunt à taux bonifié contractualisé en 2018 avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

☒ Les chapitres 204 et 23

Ces montants correspondent à des remboursements de trop-versés.

☒ Le chapitre 024 : Les produits de cessions

Après BS, les produits de cessions prévus sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Acquéreur	Libellé		Montant en €
La COR	AT 20	DCM 2021-128 du 05/10/2021	2 202 000
Cessions aux familles et aux opérateurs constructeurs	RHI EPUISEMENT	DCM 21-144 du 09/11/2021	30 000
Cessions aux familles et aux opérateurs constructeurs	RHI RIVIERE DES GALETS VILLAGE	DCM 2022-081 du 07/06/2022 et 2022-08 du 02/02/2022	80 000
SHLMR	AL 308 et AL 309 - 310 - 311 - 322 - 409	DCM 2022-097 du 05/07/2022	721 000
M. et Mme CHANE- KWONG-MAT Yannick	AL 1660	DCM 2022-116 du 02/08/2022	124 000
M. LAW-THU Richard	AL 1664	DCM 2023-037 du 07/02/23	19 000
SCI DEBOULET	BI 435	DCM 2022-119 du 02/08/2022	1 124 000

TOTAL 4 300 000

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

🖾 Le chapitre 021 : Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Le virement de la section de fonctionnement constitue une dépense de fonctionnement (chapitre 023) et une recette d'investissement (chapitre 021). Les chapitres budgétaires sont des chapitres sans réalisation qui visent à « garantir » un niveau minimum d'épargne pour la couverture du besoin de financement de la section de financement.

☒ Le chapitre 001 : Le résultat d'investissement reporté

L'excédent d'investissement reporté de l'exercice 2022, constaté compte administratif, est de 255 498,73 €.

■ LES DEPENSES

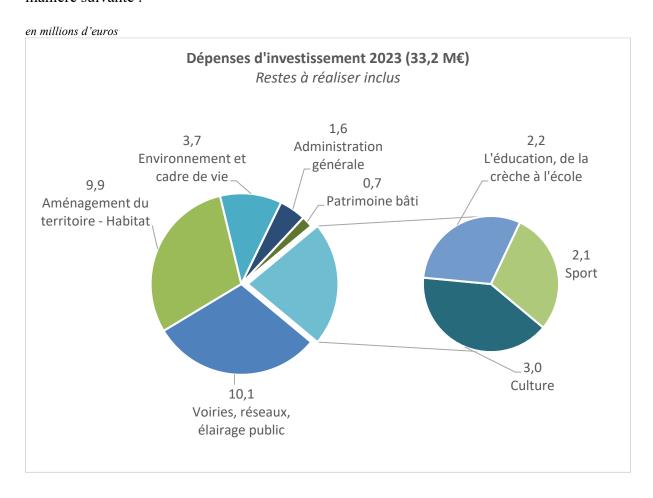
		RAR 2022* Prévisions nouvelles		BUDGET
DEPENSES	BP			APRES BS
20 – Immobilisations incorporelles	1 000 000,00	1 056 135,05	1 267 227,31	3 323 362,36
21 – Immobilisations corporelles	4 607 000,00	5 416 276,39	7 356 030,09	17 379 306,48
23 – Immobilisations en cours	5 500 000,00	5 893 050,85	3 330 516,24	14 723 567,09
Total opérations d'équipement	11 107 000,00	12 365 462,29	11 953 773,64	35 426 235,93
204 – Subventions d'équipement versées	800 000,00	672 196,57	849 900,00	2 322 096,57
27 – Autres immobilisations financières	2 000 000,00	109 388,27	500 000,00	2 609 388,27
16 – Emprunts et dettes assimilées	3 450 000,00		0,00	3 450 000,00
13 – Subventions d'investissement	0,00	45 220,01	0,01	45 220,02
Total opérations réelles	6 250 000,00	826 804,85	1 349 900,01	8 426 704,86
040 – Transferts entre sections	1 100 000,00		540 000,00	1 640 000,00
041 – Opérations patrimoniales	3 000 000,00			3 000 000,00
Total opérations d'ordre	4 100 000,00	0,00	540 000,00	4 640 000,00
	T			
Total dépenses	21 457 000,00	13 192 267,14	13 843 673,65	48 492 940,79
(*) RAR : restes à réaliser		27 035 940,79		

☒ Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27 : Les opérations d'équipement

La programmation en investissement se chiffre à 20 M€ pour 2023 et est présentée par politique publique en annexe 1.

Pour les opérations en AP / CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), les éléments sont présentés en annexe 2.

Les dépenses d'équipement fléchées, restes à réaliser compris, se répartissent de la manière suivante :



\(\times\) Le chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées

Ce chapitre concerne l'amortissement en capital de la dette.

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DI

LES ECRITURES D'ORDRE

E Les amortissements

Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040).

☒ Les subventions transférées

Les amortissements des immobilisations son calculées sur leur montant brut.

Lorsqu'un bien amortissable fait l'objet d'une subvention, la dotation d'amortissement (dépenses) est minorée d'une quote-part de la subvention afin de ne prendre en compte que le montant du bien, net de subvention.

La quote-part se traduit par une dépense d'investissement (chapitre 040) et une recette de fonctionnement (chapitre 042).

☒ Les travaux en régie

Les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour ellemême. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète.

Ces immobilisations sont comptabilisées pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériels acquis, loué, frais de personnel, etc.).

Ce montant se retrouve en dépenses d'investissement (chapitre 040) et en recettes de fonctionnement (chapitre 042).

Example 2 Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Elles sont inscrites en dépenses et recettes d'investissement pour le même montant et sont neutres budgétairement.

Elles correspondent à des opérations de retraitement comptable des éléments d'actifs :

- retraitement des avances versées sur commandes, du compte d'avance (nature 238) vers les comptes d'immobilisations en cours (chapitre 23) ou définitives (chapitre 21);
- transfert des études (chapitre 20) aux comptes d'immobilisation en cours (chapitre 23), une fois les travaux lancés.



ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

ANNEXES

ANNEXE 1 : Programme des investissements

	Dépenses		
Voiries, réseaux, éclairage public	Montant	RAR	Total
REQUALIFICATION DE LA RUE GENERAL DE GAULLE	14 683	2 438 577	2 453 260
MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE SPORTIF EXTERIEUR		2 033 563	2 033 563
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE OASIS	694 851	530 495	1 225 347
REQUALIFICATION RUES JEAN BERTHO ET DE LA POSTE	-42 504	857 940	815 436
VOIRIES ET RESEAUX DIVERS	112 088	321 730	433 818
MODERNISATION ECLAIRAGE SPORTIF INTERIEUR GYMNASE	406 504	26 821	433 325
TRAVAUX DE SIGNALETIQUE	100 000	299 102	399 102
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU VETSSE		329 850	329 850
REHABILITATION VOIRIES PETITE POINTE	8 743	278 096	286 839
RÉHABILITATION DU QUARTIER SIDR PARTIE BASSE	7 119	274 317	281 436
SÉCURISATION DES ABORDS DU LYCEE LEPERVANCHE		194 194	194 194
REQUALIFICATION DE LA PETITE ROCADE	1 600	154 564	156 164
ECLAIRAGE PUBLIC - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	49 947	103 555	153 502
SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	11 950	130 279	142 229
AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT SEDRE		119 960	119 960
AFFAIRE FORACO - COMMUNE DE LE PORT	112 608		112 608
ILLUMINATIONS DU CENTRE VILLE - INVESTISSEMENT	-8 664	77 955	69 291
ACQUISITION BORNE DE RECHARGE ELECTRIQUE		62 189	62 189
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF - PHASE 2	1 330	54 891	56 221
MODERNISATION DU RÉSEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC		49 788	49 788
DIAGNOSTIC DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELECOM		44 076	44 076
MISE AUX NORMES DU PARC INCENDIE	19 530	21 912	41 442
MISSION ASSISTANCE GESTION/EQUIPEMENT DE LA VOIRIE		39 399	39 399
SECURISATION ROUTIERE - ABORDS COLLEGE LETOULLEC	1 000	34 720	35 720
REHABILITATION AVENUE 20 DEC 1848	102	35 007	35 109
RENFORCEMENT RÉSEAU EDF - LOI SRU	22 679	1 581	24 261

	Recettes				
Montant	RAR	Total			
0,00	1 959 787	1 959 787			
1 132 628	0	1 132 628			
213 068	308 301	521 369			
0	941 568	941 568			
0		0			
359 356		359 356			
0		0			
0		0			
0	229 450	229 450			
0		0			
0		0			
0		0			
10 113	34 800	44 913			
0		0			
0		0			
0		0			
0		0			
65 051		65 051			
0		0			
0		0			
0		0			
0		0			
0	10 000	10 000			
0		0			
0	270 680	270 680			
0		0			

Reçu en préfecture le 08/08/2023 52LO

INTERVENTION DE PROXIMITE PLUVIAL / AUTRES RESEAUX	17 349		17 349
PROGRAMME ROUTIER - ETUDES		15 893	15 893
VOIRIES - ETUDES		3 798	3 798
DIAGNOSTIC DE L'ECLAIRAGE PUBLIC			

0	0
0	0
0	0
3 060	3 060

Total	1 530 917	8 534 251	10 065 167	
-------	-----------	-----------	------------	--

	Dépenses		
Aménagement du territoire - Habitat	Montant	RAR	Total
PLU - PLAN LOCAL D'URBANISME	40 000		40 000
PLAN DE DEPLACEMENT COMMUNAL	19 237	629	19 866
PPRT EXPERTISE ET DUP			
NPNRU - PHASE ETUDES			
NPNRU - AMENAGEMENT VOIRIES	3 381 971	1 085	3 383 056
NPNRU - MISSION OPCU	69 042	13 395	82 437
NPNRU - ETUDE PREOP CO PROPRIETE ECUMES	75 950		75 950
NPNRU - MISSION MAITRISE OEUVRE URBAINE ET SOCIALE	49 309	14 018	63 328
NPNRU - AMO ARCHITECTURALE URBAINE ET ENVIRONN.	50 000		50 000
NPNRU - ANIMATION ATELIERS CO-CONSTRUCTION CAUE	31 000		31 000
NPNRU - MISSION EVALUATION	15 000		15 000
ILOT DE CHALEUR ECOCITE/VILLE DE DEMAIN			
APCP - ANRU - PARTICIPATION CONCESSION			
PIA - REALISATION PROTOTYPE MAISON PROJET - 5.2	62 118		62 118
PIA - VALORISATION BIO DECHETS 3.1 - AGK	33 434	18 434	51 868
PIA - ETUDE MEP STRUCTURE AIDE A LA MOBILITE	50 000		50 000
PIA - MISE EN PLACE TIERS LIEUX EN CONTENEUR 2.1	50 000		50 000
PIA - MEP SOLUTION DE COLLECTE ET DE COMPOSTAG	19 064	25 788	44 852
PIA - ETUDE AGRICULTURE URBAINE 3.7 - AGK	20 805	20 805	41 610
PIA - ACCOMP. SOCIO TECHNIQ. DES MENAGES ARA 4.2		39 500	39 500
PIA - CARAVANE MOBILITE ECO RESPONSABLE 1.2.1	36 500		36 500
PIA - INGENIERIE INDUSTRIALISATION PROCEDE ARCHE		28 576	28 576
PIA - ETUD INSTAL & ACCOMP CREAT TIERS LIEU 2.2	12 206	12 206	24 413

Recettes			
Montant	RAR	Total	
0		0	
0	35 413	35 413	
4 204	30 299	34 503	
0	51 638	51 638	
532 529	0	532 529	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0	9 090	9 090	
0	8 228	8 228	
0	0	0	
0	0	0	
0	12 240	12 240	
100 820	13 080	113 900	
0	0	0	
0	48 800	48 800	
0	25 686	25 686	

Envoyé en préfecture le 08/08/2023 Reçu en préfecture le 08/08/2023 52LO

PIA - DEMONST. EXP. AQUACULT. MULTI TROPIQ. 3.4		5 425	5 425
PIA - EXP SYST AQUACULT MULTI TROPHIQ 3.3 - AGK		143 595	143 595
PIA - CHEF DE PROJET AGRO 3.5 - AGK - FONCT			
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS	1 309 884	132 204	1 442 088
RHI - SAY PISCINE		152 867	152 867
RHI CENTRE VILLE	461 894		461 894
CPA - PRU	118 770		118 770
LES PORTES DE L'OCEAN - CONV MANDAT SPL GO	500 000		500 000
LES PORTES DE L'OCEAN	11 610	11 544	23 154
ZAC MASCAREIGNES - ACTUALISATION DU PROGRAMME	476 641	367 658	844 298
AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE	859 810	32 474	892 284
TRAVAUX SUR LTS COMMUNAUX	350 000	21 534	371 534
OPERATION AVELO 2	270 000		270 000
REHABILITATION DU FJT	76 807	17 802	94 610
SUBVENTION EQUIPEMENT GIP ECOCITE	45 000	21 497	66 497
TRAVAUX GEOMETRE - INVESTISSEMENT	27 500	10 930	38 430
SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU HUB - SYNERGIE PEI	30 000	2 000	32 000
CESS° LTS - DIAGNOSTICS TECHNIQUES	7 219		7 219
PORTAGE EPFR - ZAC RDG - CV 07 18 01		109 388	109 388
ACQUISITIONS PARCELLES - RHI RDGV - SCI PAILLES	71 000		71 000
RETROCESSIONS FONCIERES SEMADER - ZAC MANES	10 000		10 000
RETROCESSIONS FONCIERES SEDRE - RHI RDGV - TR 2	7 727		7 727
RETROCESSIONS FONCIERES SEDRE - AS 998-999	5 000		5 000
RETROCESSIONS FONCIERES SHLMR - ANRU	4 000		4 000
CESSION SCCV LA MARINIERE	2 781		2 781
COEUR DE VILLE			
ETUDE ATTRACTIVITE DU COEUR DE VILLE DE LE PORT			
ETUDE DIAGNOSTIC OPAH			
WIFI PUBLIC		34 952	34 952

0	13 433	13 433
0	102 999	102 999
13 594		13 594
0	198 832	198 832
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0	67 200	67 200
10 310		10 310
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
0		0
2	12 798	12 800
0	37 136	37 136
14 650	14 650	29 300
0		0

Total 8 661 279 1 238 307 9 899 586 676 110 681 522 1 357 631

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

	Dépenses		
Environnement et cadre de vie	Montant	RAR	Total
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE1	48 438	238 483	286 922
PARC BOISE - ETUDES ET TRAVAUX - PHASE 2	717 000	86 483	803 483
AMENAGEMENT BERGES RIVIERE DES GALETS	596 750		596 750
CIMETIERE PAYSAGER - FEUILLES SUPPLEMENTAIRES	73 986	324 748	398 735
TRANSFERT COMPETENCE ZAE AU TCO - ATTRIBUT° DE COMPENSATION	357 000		357 000
AMENAGEMENT DU JARDIN CARAMBOLE	73 252	110 214	183 465
TRAVAUX DE PROXIMITE DES ESPACES PUBLICS	63 812	82 101	145 913
TOILETTES AUTOMATIQUES - LITTORAL NORD & PARC BOISE	140 000		140 000
AMENAGEMENT DU JARDIN MERIMEE	131 000		131 000
TRAVAUX EMBELLISSEMENT PAYSAGER CITE RN4	120 000		120 000
ACQUISITION DE MATERIEL - ENVIRONNEMENT	118 349	380	118 728
AMENAGEMENT PLACE MIRABEAU	95 541		95 541
REFECTION DES AIRES DE JEUX ESPACES PUBLICS	50 000	39 389	89 389
AMENAGEMENT DU JARDIN BAKAKO LANDON	6 308	37 597	43 906
OPERATION "UN ARBRE - UN ENFANT"	43 400		43 400
EXTENSION DIVERS RESEAUX IRRIGATION SUR LA VILLE	9 710	30 984	40 694
AMÉNAGEMENT DES ENTRÉES DE LA RIVIERE DES GALETS	850	28 653	29 503
SANITAIRES PUBLIQUES MAIRIE ANNEXE RDG		977	977
CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - REGIE DE QUARTIER		3 000	3 000
CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - TRANSFORMATION		4 800	4 800
CHANTIERS D'INSERTION - AGIDESU - AGRICULTURE BIOLOGIQUE		3 000	3 000
CHANTIERS D'INSERTION - AGK - BANN ZARDIN LA VI	5 000		5 000
CHANTIERS D'INSERTION - AGAME - REEMPLOI INFORMATIQUE		1 500	1 500
CHANTIERS D'INSERTION - AGK - SEMENCES PEI	5 000	5 500	10 500
CHANTIERS D'INSERTION - EDUCANOO - FILANOO		1 675	1 675

Recettes			
Montant	RAR	Total	
0,00	598 384	598 384	
0		0	
63 152		63 152	
10 538	198 137	208 674	
0		0	
81 815		81 815	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0	149 415	149 415	
0		0	
0		0	
0	20 148	20 148	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	

Total	2 655 397	999 482	3 654 879
-------	-----------	---------	-----------

155 504	966 084	1 121 588
---------	---------	-----------

	Dépenses		
Culture	Montant	RAR	Total
PACD - CONSTRUCTION NOUVELLE ECOLE D'ARCHITECTURE	766 976	9 901	776 877
KABARDOCK - CLIMATISATION	694 098	16 318	710 417
KABARDOCK - REHABILITATION SANITAIRES		25 953	25 953
MICRO FOLIES - TRAVAUX	264 299		264 299
MICRO FOLIES - ETUDES	94 117	18 394	112 511
CITEDUC 23 - MICRO FOLIE	200		200
CENTRE CULTUREL FARFAR	43 430	136 138	179 568
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD (SPLAR)	668	112 173	112 841
AMÉNAGEMENT PARVIS MÉDIATHÈQUE B. BOULARD	600	34 900	35 500
REHABILITATION MEDIATHEQUE B. BOULARD - COLLECTION	19 534	3 532	23 066
HALLE DES MANIFESTATIONS	18 180	63 310	81 490
OEUVRES D'ART	73 165		73 165
FRICHE CULTURELLE & ECO TRAVAUX	68 530		68 530
FRICHE CULTURELLE & ECO DESAMIANTAGE		4 527	4 527
VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - TRAVAUX	62 974		62 974
ACQUISITION DE MATERIELS CULTURE / ANIMATION	25 721	10 819	36 539
REHABILITATION MAISON DE QUARTIER RN4	30 699		30 699
CINEMA CASINO - ETUDES	439	25 131	25 571
THEATRE SOUS LES ARBRES - REGIE TECHNIQUE	17 999	5 930	23 929
SUBVENTION EQUIPEMENT AGAME	19 000	3 100	22 100
SUBVENTION EQUIPEMENT AN GREN KOULER		7 680	7 680
SUBVENTION EQUIPEMENT APEF		1 114	1 114
SUBVENTION EQUIPEMENT ECOLE ART REUNION	30 000	3 000	33 000
SUBVENTION EQUIPEMENT ENSAM MONTPELLIER		9 900	9 900
SUBVENTION EQUIPEMENT KABARDOCK	120 000	9 000	129 000
SUBVENTION EQUIPEMENT KONPANI IBAO	75 000		75 000
SUBVENTION EQUIPEMENT VILLAGE TITAN CENTRE CULTURE		38 500	38 500

Recettes			
Montant	RAR	Total	
0	57 797	57 797	
191 706		191 706	
0		0	
168 781		168 781	
0		0	
0		0	
0		0	
31 825		31 825	
0		0	
0	FF F40	0	
0	55 516	55 516 0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	

Total	2 425 631	539 320	2 964 951
-------	-----------	---------	-----------

392 311	113 313	505 624
---------	---------	---------

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

	Dépenses		
L'éducation, de la crèche à l'école	Montant	RAR	Total
ECOLE NUMERIQUE	550 000	145 538	695 538
MOBILIER POUR LES ECOLES	300 000	639	300 639
MATERIEL DE RESTAURATION SCOLAIRE	100 000	65 977	165 977
MOBILIER DES RESTAURANTS SCOLAIRES	50 000	52 664	102 664
REFECTION CUISINE CENTRALE		13 452	13 452
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	264 695		264 695
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	200 000		200 000
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE EUGENE DAYOT	-109	5 327	5 219
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE LAURENT VERGES	79 950		79 950
AMENAGEMENT COUR D'ECOLE C. VENDOMELE ELEM	13 329		13 329
AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE GERVAIS BARRET		4 286	4 286
REHABILATION DE LA COUR DE L'ECOLE P. KERGOMARD			
REHABILATION DE LA COUR DE L'ECOLE F. DOLTO			
APCP FACADES ET ETANCHEITE B. HOAREAU	53 825	16 055	69 880
APCP ECOLES - INSTALLATIONS ELECTRIQUES DOLTO	0		0
APCP ECOLE DAYOT - INSTALLATIONS ELECTRIQUES			
APCP - AMO NOUVEL ENSEMBLE SCOLAIRE	50 050		50 050
APCP - INTERVENTIONS DE PROXIMITE - ECOLES	135 624		135 624
APCP - SECURISATION DES ECOLES	47 773		47 773
APCP - PLOMBERIE SUR LES ECOLES	163		163
CITE EDUCATIVE - ESPACE LUDIQUE		42 151	42 151
ACQUISITION MATERIELS ECOLES	20 000		20 000
CLASSES PASSERELLES - EQUIPEMENTS	9 000	709	9 709
PERISCOLAIRE - PETIT EQUIPEMENT	5 000	4 621	9 621
STRATEGIE PAUVRETE - ACQUISITION DE MATERIELS	2 478	2 038	4 516

Recettes			
Montant	RAR	Total	
0	274 251	274 251	
0		0	
0		0	
0		0	
0,00	41 161	41 161	
0		0	
38 644	0	38 644	
0,00	31 812	31 812	
0		0	
0		0	
0		0	
0	74 533	74 533	
0	132 591	132 591	
64 350	197 738	262 088	
0	11 720	11 720	
0	9 320	9 320	
0		0	
8 900	1 200	10 100	
35 224	77 726	112 950	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	
0		0	

Total	1 881 779	353 458	2 235 237
-------	-----------	---------	-----------

147 118 852 053 999 17	2
------------------------	---

Envoyé en préfecture le 08/08/2023 Reçu en préfecture le 08/08/2023 5216

	Dépenses		
SPORT	Montant	RAR	Total
DGAVL - SCHEMA DIRECTEUR DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	40 000		40 000
DGAVL - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	201 282	117 145	318 428
OASIS - CLOTURE / PISTE ATHLETISME	1 256	12 936	14 192
MANES - REHABILITATION COMPLEXE SPORTIF - PHASE 1		14 930	14 930
MANES - REFECTION VESTIAIRES / SANITAIRES		5 300	5 300
MANES - COUVERTURE & SOL PLATEAU GUIMIER		29 838	29 838
CSM - REFECTION TOITURE	33 641	129 619	163 259
CSM - MUR ESCALADE	133 781	1 407	135 188
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 1	100 102	218 517	318 619
CSM - RENOVATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE PHASE 2	119 561	10 459	130 020
LAMBRAKIS - PADEL TENNIS	3 000	89 037	92 037
LAMBRAKIS - TERRAIN SYNTHETIQUE FOOTBALL SOCCER 5		54 284	54 284
LAMBRAKIS - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	123 690		123 690
ARY PAYET - CONFORT THERMIQUE ACOUSTIQUE PLATEAUX	66 185		66 185
REHABILITATION PISCINE J. L. JAVOY	127 054	214 364	341 419
PISCINE RIVIERE DES GALETS		703	703
PLAN AISANCE AQUATIQUE	1 291		1 291
TERRAINS ENGAZONNES SPORTIFS	10 598	93 845	104 443
TRAVAUX DE GRILLAGES ET PARE BALLONS		10 940	10 940
ACQUISITION DE MATERIELS SPORTIFS		40 604	40 604
MATERIEL D'ENTRETIEN DES SITES SPORTIFS	577	19 328	19 905
DGAVL - MOBILIERS	21 453	18 632	40 085
SUBVENTION EQUIPEMENT SS JEANNE D'ARC			
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG ATHLETISME			
SUBVENTION EQUIPEMENT BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGN		20 000	20 000
SUBVENTION EQUIPEMENT ASSOC. PORTOISE BOXE ANGLAIS	5 000	0	5 000

	Recettes					
Montant	RAR	Total				
0		0				
0		0				
12 799	82 401	95 199				
0	214 120	214 120				
0		0				
0		0				
99 840	78 880	178 720				
95 000		95 000				
10 669	525 207	535 876				
0		0				
0	150 500	150 500				
0		0				
0		0				
27 640		27 640				
0		0				
0		0				
0		0				
0		0				
0		0				
40 000		40 000				
0		0				
0		0				
0		0				
0		0				
0		0				
0		0				

Envoyé en préfecture le 08/08/2023 Reçu en préfecture le 08/08/2023 52LO

CLIDVENTION FOLUDEMENT DOLUTES DODTOICES			
SUBVENTION EQUIPEMENT BOULES PORTOISES	1 500	٥	1 500
COMMUNALES	1 300	U	1 300
SUBVENTION EQUIPEMENT CSP BASKET BALL	5 000	0	5 000
SUBVENTION EQUIPEMENT FOOTBALL CLUB RDG	10 000	0	10 000
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG HOCKEY	2 000	0	2 000
SUBVENTION EQUIPEMENT LE PORT HANDBALL	5 000	0	5 000
SUBVENTION EQUIPEMENT USPG TENNIS	10 400	0	10 400
SUBVENTION EQUIPEMENT OUEST TRAINING REUNION	3 500	0	3 500

0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

Total	1 025 871	1 101 887	2 127 759	285 948	1 051 107	1 337 054	
-------	-----------	-----------	-----------	---------	-----------	-----------	--

	Dépenses			Recettes		
Administration générale	Montant	RAR	Total	Montant	RAR	Total
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE AU CCAS	500 000		500 000			
PROJET BUREAUX VIRTUELS	186 319		186 319			
VEHICULES PARC AUTOMOBILE ET ENGINS	118 092	57 936	176 028		92 958	92 958
TELEPHONIE	85 000	25 672	110 672			
PLAN CYBERSECURITE	75 000		75 000			
TELETRAVAIL (REACT UE)	74 000		74 000			
ACQUISITION D'EQUIPEMENTS - SALLES COMMUNALES	48 482		48 482			
ACQUISITION DE LOGICIELS	86 164	13 836	100 000			
ACQUISITIONS INFORMATIQUES	79 000	11 088	90 088			
ACQUISITION DE MOBILIER	29 528	35 558	65 086			
SECURITE ET INCENDIE ERP	23 125	34 326	57 450			
ACQUISITION DE MATERIEL - MAGASIN	28 569	10 113	38 682			
ACQUISITION MATERIELS COMMUNICATION	16 900		16 900			
APPUI LOGISITIQUE - MATERIEL	10 000		10 000			
ACQUISITION EQUIPEMENTS - PRECONISATIONS MEDICALES	5 500		5 500			
ACQUISITION EQUIPEMENTS - DISPOSITIF FIPHFP	5 000		5 000			
ACQUISITION MAT. INFORMATIQUES SPECIFIQUES - RH	5 000		5 000			
Total	1 375 680	188 528	1 564 207	0	92 958	92 958

Reçu en préfecture le 08/08/2023

Publié le 08/08/2023

ID: 974-219740073-20230801-DL_2023_096-DE

	Dépenses		
Patrimoine bâti	Montant	RAR	Total
PATRIMOINE BATI - INTERVENTIONS DE PROXIMITE	70 571	31 692	102 263
BATIMENT CREDIT FONCIER DE MADAGASCAR	90 000		90 000
REFECTION DE L'ANCIENNE POSTE	49 286	39 044	88 330
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	72 936		72 936
ACQUISITION DE MATERIELS - REGIE DE PROXIMITE DGST	27 204	43 301	70 505
REHABILITATION DE LA MAISON TEMOIN DU NPRU	48 322	19 990	68 312
VIDEOSURVEILLANCE ET ALARMES ANTI INTRUSION	-26 418	26 418	
MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES	31 435	34 008	65 442
INSTALLATION CLIMATISEURS BATIMENTS	40 541	9 306	49 846
PHOTOVOLTAÏQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS		18 076	18 076
AMGT SALLES CM ET PEVERELLY - SONO ET AUDIO	15 462		15 462
INTERVENTIONS TRAVAUX DE PROXIMITE - REGIE	3 550	10 200	13 750
FJT - BATIMENT A - DEMOLITION / RECONSTRUCTION	7 000		7 000
SUBVENTION EQUIPEMENT AGIDESU		5 000	5 000
APCP - CONSTRUCTION DU BATIMENT DU SDIS			

Recettes							
Montant	RAR	Total					
5 800		5 800					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
4 311		4 311					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
0		0					
0	608 000	608 000					

Total	429 889	237 034	666 923		
	19 986 442	13 192 267	33 178 710	Γ	3

10 111	608 000	618 111
3 450 378	8 119 622	11 570 000

ANNEXE 2 : Les AP/CP

Opération	AP	Réalisations cumulées au 31/12/2022	CP 2023
Programme écoles	15 000 000,00	11 538 719,84	750 000,00
Programme ANRU	15 300 000,00	14 668 229,19	700 000,00
PNRU 2 - Phase opérationnelle	30 104 857,00	604 673,68	2 900 000,00